

Citoyen

à Bourg-la-Reine

Une fable :

Le Schéma directeur de la région Ile de France, le Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale et... les élections régionales de 2010

On y perdrait son latin

Il était une fois ... les lois de décentralisation qui ont donné compétence au Conseil Régional d'Ile-de-France de définir le schéma directeur de la Région (SDRIF) d'ici à 2030, en association avec l'Etat (nous y reviendrons) :

Quelles sont les zones à urbaniser ?

Où sont les zones d'emplois et de bureaux ?

Quelles sont les zones de détente, espaces verts ?

Où créer les connexions entre chacun de ces espaces : circulation, transports en commun... ?

Bref, il s'agit d'arrêter les grandes orientations qui constitueront l'essentiel de notre vie de tous les jours dans la Région.

Ses objectifs principaux, inscrits dans une démarche globale de développement durable, sont de :

-réaliser 60.000 logements neufs par an : actuellement, 35.000 logements sont construits chaque année. La Région souhaite parvenir à 1,5 million de nouvelles habitations en 2030, et fixer la moyenne des logements sociaux par commune à 30 % (23 % actuellement).

-préserver les espaces agricoles et forestiers : plus des deux tiers de nouveaux logements devront sortir de terre dans l'agglomération parisienne. La préservation de la biodiversité fait partie des critères qui ont permis d'établir une carte cernant les zones constructibles en limitant l'étalement urbain.

-développer les transports en commun : une ville plus compacte nécessite des transports publics efficaces et une circulation automobile maîtrisée. Plus de 70 projets de transports en commun sont recensés : des rocade facilitant les déplacements de banlieue à banlieue, des prolongations de lignes de métro et de RER, des lignes de bus en site propre...

Après de longues études, une copie a été approuvée en 2007 par le Conseil Régional, a été mise à l'enquête publique il y a tout juste un an, a reçu un avis favorable de la commission d'enquête en juin dernier moyennant quelques recommandations auxquelles le Président du Conseil régional, Jean-Paul Huchon, s'est engagé à donner une suite favorable. Le Conseil Régional a adopté le SDRIF lors de sa séance du 25 septembre dernier. *Alea jacta est....*

Il était ...une autre fois, un Président de la République qui nomme, en mars 2008, un Secrétaire d'Etat à la région capitale. Celui-ci rend publique sa lettre de mission. Il doit "définir une vision pour la région capitale à l'horizon 2030" avec l'objectif "de permettre à la France de tenir son rôle dans la compétition des territoires, en faisant de sa capitale une ville-monde, ouverte, dynamique, attractive, créative de richesses et d'emplois, qui constitue pour la nation un atout décisif dans la compétition économique du XXI^e siècle" ...pas moins ; comme si les études, décisions et autres enquêtes menées depuis plus de 3 ans n'existaient pas !

Qui plus est, les objectifs fixés par le Gouvernement pour la région capitale sont au nombre de cinq et recourent, à s'y méprendre, ceux que le Conseil régional s'est lui-même fixés :

- développer une vitalité économique forte ;
- prendre en compte les Franciliens vivant dans des zones "en grande difficulté" ;
- anticiper les "conséquences du nouveau contexte écologique planétaire" ;
- dimensionner les futures infrastructures,
- prévoir des "gestes architecturaux forts contribuant au rayonnement culturel" de la région capitale.

Le Secrétaire d'Etat sera aidé par une administration de mission d'une cinquantaine de personnes qui sera chargée de consulter les élus locaux, les acteurs économiques, les organisations professionnelles et les experts de diverses disciplines. Comme si l'Etat n'acceptait pas la mise en œuvre opérationnelle de la décentralisation, y compris pour la Région la plus importante du paysage territorial français.

Si vis pacem para bellum....

Il était ...une troisième fois, les péripéties sur le mode de scrutin et la date des élections régionales prévues ...si rien ne change encore, en mars 2010. Actuellement, 1 seule région sur 22 (plus l'Assemblée de Corse) est gouvernée par la droite. L'occasion est trop belle de mettre toutes les chances de son côté pour tenter de rééquilibrer cette image politique désastreuse qui, en plus, rend compliquée l'action de l'Etat. *Dura lex sed lex.*

Seulement voilà : le Conseil Régional a adopté le SDRIF et le secrétaire d'Etat à la région capitale, tout en restant muet sur ses propres propositions, peut mettre un temps fou à transmettre le dossier au Conseil d'Etat. Sans cet avis, le SDRIF ne peut être opposable à l'ensemble des communes de la Région Ile-de-France. C'est dire si les enjeux politiques sont primordiaux.

Notre Commune de Bourg la Reine et la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre ont bien dû être consultées par le Conseil Régional ainsi que par les services du Secrétaire d'Etat à la région capitale : il serait sûrement utile et de bonne politique de recueillir leur vision circonstanciée sur cet exercice. Après tout, elles ne sont là que pour notre bien.

Bis repetita placent....